



**FFvolley**

**LA COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI**

Jean-François MOLEY – Président

**Destinataires :**

Mesdames et Messieurs les Présidentes et  
Présidents des clubs Elite

Mjf/PI – Réf : CCEE 18/19 n° 19em0703

Choisy le Roi, le 05 juin 2019

*Affaire suivie par Jean François MOLEY  
Tél : 01.58.42.22.25 (secrétariat CCEE Laurence)  
E. Mail : secretariat.format@ffvb.org*

**Objet :** Demande de Conformité Entraîneur (DCE) pour la saison 2019/2020 (Elite).

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Comme évoqué ensemble lors de la dernière FCP, en dix ans, notre sport a énormément évolué sur le terrain mais aussi dans les coulisses avec des encadrements techniques qui se sont de plus en plus étoffés et professionnalisés. Cette professionnalisation s'est faite plus ou moins rapidement au gré des réflexions de chacun et des budgets mis en jeu. Chaque club, chaque technicien, a construit son modèle, souvent différent les uns des autres.

Dans le métier d'entraîneur, « être avec soi-même, c'est être en mauvaise compagnie... ». Etre seul ne suffit plus.

Des compétences acquises, oui... c'est essentiel mais cela n'aura bientôt plus de sens. Seules seront plébiscitées les facultés d'adaptation et les capacités à apprendre en continu. Il est indispensable de posséder, d'actualiser et de renouveler de nombreuses compétences, sachant que l'environnement est de plus en plus dynamique et le cycle du savoir de plus en plus court.

**Pour preuves :** le nombre de découvertes augmente à un rythme exponentiel et cela n'est pas sans conséquence sur le monde professionnel. La multiplication des nouvelles technologies a un impact direct sur nos vies professionnelles : des études ont montré que l'on reste désormais compétent sur une technique de 2.5 ans contre une dizaine d'années auparavant.

La clef sera donc de se mettre à la page durant tout le parcours professionnel, de manière continue et régulière pour élargir le portefeuille de compétences si l'on veut rester performant.

C'est pourquoi, la CCEE crie haut et fort, plus que jamais, que la Formation est un bien nécessaire.

**Pour cette nouvelle saison, voici les points importants concernant la Conformité d'Entraîneur**

**Division Elite**, validés par l'AG de la FFvolley de Belfort :

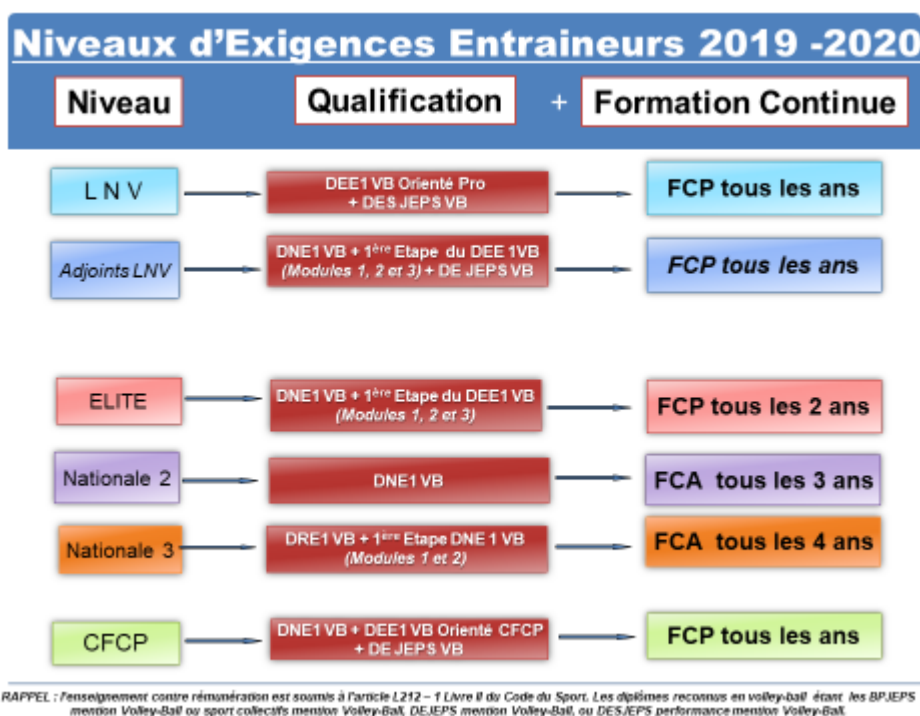
- Pour l'entraîneur principal : niveau de diplômes inchangé et FCP tous les 2 ans
- Pour les clubs désirant l'éligibilité pour une éventuelle accession, une exigence intermédiaire entre LNV et Division Elite sera demandé (posséder un des 2 diplômes exigés en LNV, soit DEE1 VB et DES JEPS VB ou en formation pour).

.../...



FFvolley

De ce fait, les exigences de la saison 2019/2020, en matière de Conformité Entraîneurs, sont :



### Entraîneur Principal Elite

#### Exigences demandées :

1. Il doit être :
  - a. Titulaire d'une licence encadrement et au moins, de la 1<sup>ère</sup> étape du DEE1 VB (soit l'ex-BEF1).
  - b. De plus, nous nous permettons de vous préciser une nouvelle fois que l'enseignement contre rémunération est soumis à l'article L212 - 1 Livre II du Code du Sport. Les diplômes reconnus en volley-ball étant les BP JEPS mention Volley-Ball ou sport collectifs mention Volley-Ball, DE JEPS mention Volley-Ball, ou DES JEPS Performance mention Volley-Ball.
  - c. Il doit également être à jour de la **Formation Professionnelle Continue (FPC)** au moins tous les 2 ans.

### Demande de Conformité Entraîneur 2019/2020

Vous trouverez, ci-après, la procédure à suivre pour l'enregistrement de vos entraîneurs pour la saison 2019/2020.

Chaque entraîneur(e), principal(e) doit recevoir en effet, comme avant chaque saison, une « Conformité Entraîneur » délivrée par la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi (CCEE).

.../...



**FFvolley**  
.../...

Le formulaire de Demande de Conformité Entraîneur pour la saison 2019/2020 (*ci-joint*) doit être envoyé avant la date suivante :

- le **15 juillet 2019** pour votre **entraîneur principal**.

Nous vous rappelons que « la Conformité Entraîneur » ne sera délivrée que si vos entraîneurs possèdent le niveau de diplôme requis pour la compétition Elite conformément aux textes réglementaires CCEE.

### Dispositif spécifique à la Division Elite en vue d'une éventuelle éligibilité

Conformément au cahier des charges de la Division Elite saison 2019-2020, si votre club envisage de monter en division supérieure, il lui faut donc être Eligible et respecter un certain nombre d'obligations supplémentaires.

Dans ce cadre, merci de nous communiquer en même temps que la « Demande de Conformité Entraîneur », soit pour le 15 juillet 2019 au plus tard, le contrat de l'entraîneur de votre équipe Elite, afin que les juristes de la FFvolley étudient son respect par rapport aux exigences établies.

### Fichier Central des Entraîneurs et Nouveaux Diplômes

La CCEE vous informe que vous pourrez imprimer, en format A4 ou carte de visite, les diplômes directement depuis l'accès personnel dans l'Espace Entraîneur.

### Fichier EAPS

Déclarez votre activité et obtenez votre carte professionnelle sur <https://eaps.sports.gouv.fr>. Après vérification de votre honorabilité, vous recevrez votre nouvelle carte professionnelle, format carte bancaire ( *votre espace personnel EAPS est dédié à votre déclaration en tant qu'éducateur sportif. Il vous permet d'accéder à votre dossier et de procéder aux déclarations liées à votre activité*).

Soyez certain que l'action première de la CCEE est de vous accompagner (clubs et entraîneurs) et de vous aider à améliorer le développement qualitatif de notre sport. Vous pouvez être persuadés que nous ne relâcherons pas nos efforts à l'avenir pour continuer de structurer, développer les compétences des entraîneurs et encadrants tout en gardant notre ligne de conduite dans le respect des valeurs qui sont les nôtres, transparence, équité et communication.

Les membres de la CCEE, et moi-même, vous souhaitons une excellente saison sportive 2019-2020.

CCEEment vôtre.

Pour l'Equipe de la CCEE.

Jean-François MOLEY